

**COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**  
**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 décembre, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de David LE BORGNE, Paul LAURENT et Ludovic MÉAR, absents excusés. Le secrétaire de séance est Yves GUENNEGAN.

**Rénovation de l'église**

**Point sur l'avancement des travaux**

Compte rendu suite aux réunions du 19 novembre et du 17 décembre à 14h00.

Achèvement de la tranche optionnelle 2 au 1er avril 2020.

La charpente est complètement déposée et est en cours de reconstruction dans les ateliers Asselin.

*Pour participer financièrement aux frais des travaux : le versement de dons par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine est possible sur [bretagne.fondation-patrimoine.org](http://bretagne.fondation-patrimoine.org) ou directement par chèque au 55 rue Charles Nungesser, CS 20116, Zone de Prat Pip Nord, 29802 BREST cedex 9. La mairie se tient à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Nous comptons sur vous.*

**Urbanisme**

**Voirie** : La mise en ligne de l'appel d'offre est terminée depuis le 19 décembre à 12h00, la commission d'appel d'offre va se réunir. Le choix de l'entreprise sera validé lors du prochain conseil du 16 janvier prochain.

**Autorisation d'engagement des crédits d'investissement 2020.**

Le conseil municipal donne son accord, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2019.

Présentation du CA 2019 et du BP 2020 le 27 février et vote des budgets le 5 mars 2020.

**Taxe assainissement 2020**

Le conseil municipal a souhaité maintenir les tarifs identiques à 2019.

**Questions diverses**

Elagage sur la commune par la société Feuillâtre sous les lignes basses tensions, ces travaux seront effectués sur le RD 32 au niveau de Brétiez du 23 décembre au 10 janvier 2020.

Suite à de nombreuses plaintes en mairie pour des poulaillers détruits, il est demandé à chaque propriétaire de chiens de faire le nécessaire pour éviter toute divagation sous peine d'amende.

Les conseillers confirment leur soutien aux agriculteurs en signant la « charte de soutien des collectivités ». Une contribution correspondant au nombre d'habitant X 0,10 euros sera versée.

**Agenda**

- Le samedi 4 janvier : cérémonie des vœux à Saint-Servais à 18h30.
- Prochain conseil municipal le 16 janvier 2020.
- Trail organisé par le comité des fêtes le 9 février 2020.



Le Maire  
Bernard MICHEL